

Sujet : [INTERNET] Fwd: proposition de mail

De : Sylvie Thomas <sylvith@gmail.com>

Date : 28/02/2023 17:10

Pour : pref-icpe@haute-marne.gouv.fr

Bonjour Monsieur le Commissaire

WKN affirme que la cigogne noire au sein de la zone d'implantation potentielle n'a pas été vue, malgré les observations de la LPO en 2019 et donc, WKN conclut que cette espèce ne fréquente pas la zone.

Conclusion hâtive sachant que la cigogne noire est un animal farouche et le hasard a voulu qu'elle ne survole pas le secteur dans les créneaux horaires de présence de la LPO...

Conclusion erronée depuis le bagage avec une puce GPS et le suivi de Toutatis, cigogne noire, nichant à Richebourg et s'alimentant dans la Suisse et qui, par le tweet de M. Puydarieux, directeur du Parc National des Forêts nous révèle son passage très fréquent dans la vallée de la Suisse avec des passages très fréquents entre Rochevilliers et Neuilly sur Suisse. Preuve ce tracé au niveau de E01, E02, E03 : tout rouge le long de la Suisse

<https://twitter.com/PPuydarieux/status/1598800725370347521?t=gTZQnioK-wrQIDFFwPgJNQ&s=03>:

Petit rappel : Dans son arrêt du 30-11-22 la Cour de cassation rappelle que la destruction d'un seul individu d'une espèce protégée par une éolienne est interdite par la loi. Un progrès pour la protection de la cigogne noire, espèce protégée du Parc National des Forêts, menacée par des projets éoliens

BBien à vous